

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 9 décembre 2022. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.

Le 13 décembre 2022, affichage d'un avis public annonçant le report de la séance au lendemain à la suite d'un avertissement de tempête.



PROVINCE DE QUÉBEC **MRC de La Haute-Gaspésie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le quatorzième jour de décembre deux-mille-vingt-deux, à 17 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Est absente :

M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 17 h 31 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11869-12-2022 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 tel qu'il a été présenté.

0000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11870-12-2022 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2022 a été courriellé à chacun des élus le 8 décembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2022 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11871-12-2022 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 novembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 novembre 2022:

Paiements : 47 441,11 \$

Factures : 16 626,05 \$

TOTAL : 64 067,16 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT, CONTRATS ADJUGÉS EN 2022, TNO DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

En vertu de l'article 29 du règlement numéro 2020-384 TNO *Règlement sur la gestion contractuelle – TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*, Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie, dépose le rapport annuel au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, concernant l'application de ce règlement, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

Mme Maryse Létourneau présente le contrat adjugé en 2022, comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, soit :

CONTRAT ACCORDÉ EN 2022 TNO DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE		
Prix du contrat	Nom de l'entreprise qui l'a obtenu	Objet
31 094,99 \$ taxes comprises	Richard Cloutier paysagiste	Travaux d'urgence sur la route Saint-Joseph-des-Monts 2022 Rés. 11845-11-2022 TNO

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. MAGELLA EMOND, il est résolu de lever la séance à 17 h 34.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.